

donation du vivant d'un terrain

Par luis, le 02/07/2009 à 18:16

mes parents ont un terrain de 4000m2 sur lequel ils peuvent construire une seconde maison mais ne peuvent toujours pas vendre une partie du terrain (problème de POS ou de COS!!). peuvent ils me donner de leur vivant une partie de leur terrain en sachant que je rachèterais le part de mon frère et de ma soeur bien qu'il ne soit pas "vendable"? une fois la maison construite est il alors possible de diviser les lots? a leur décès nous ne nous retrouverions pas avec un terrain et 2 maisons???? y aurait il des frais ou pas?

merci d'avance pour vos réponses.

Cdt

luis